



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Bilan mobilité

La campagne de mobilité du printemps 2020 dite « cycle principal » représente le premier exercice s'inscrivant dans le cadre des lignes directrices de gestion consécutives à la mise en œuvre de la Loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Ordre du jour

I. Bilan chiffré

II. Mise en place de nouvelles procédures

III. La mobilité au fil de l'eau

IV. Les pistes d'évolution

V. Le calendrier printemps 2021





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

1. Une légère baisse du nombre de postes MAA

2019 : 2 077 postes étudiés dont 180 postes opérateurs

22,33% de ces postes étaient vacants

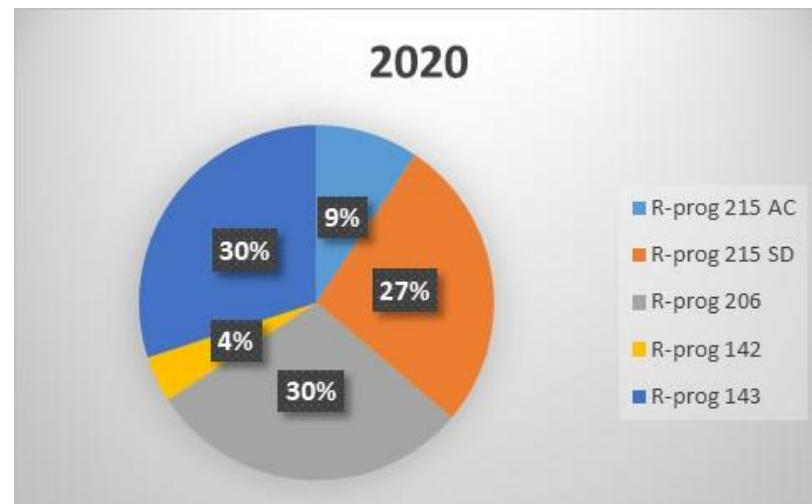
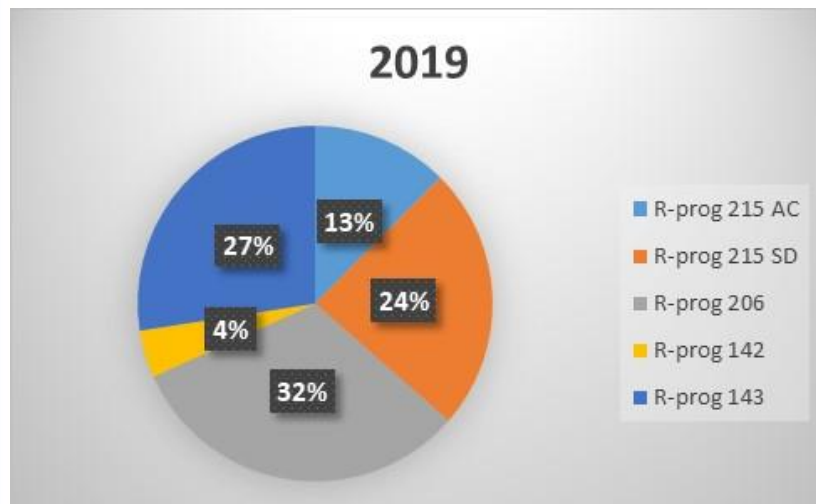
227 postes vacants sont restés sans candidat (soit 10,9% des postes)

2020 : une baisse des postes étudiés avec 1 983 postes dont 167 postes opérateurs

21,67 % de ces postes étaient vacants

192 postes vacants sont restés sans candidat (soit 9,68% des postes)

Mais une répartition quasi constante par programmes.



2 bis. Nombre de candidats

Une baisse du nombre de candidats :

	Printemps 2019	Printemps 2020
MAA	1 437	989
Externes	558 28 %	402 29 %
TOTAL	1995	1391

Le MAA
demeure
attractif

2 ter. Un doublement du taux d'agents retenus

	Printemps 2019	Printemps 2020
MAA	305	420
Externes	87 22 %	183 36 %
TOTAL	392 20 %	603 43 %

Une meilleure diffusion
des postes notamment
par la PEP et un délai
allongé pour formuler
des candidatures ont
permis de susciter
davantage de
candidatures externes
solides



2. Une valorisation des parcours

603 postes ont été pourvus, soit 30% des postes.

Cat A : 28,78 %

Cat B : 59,75 %

Cat C : 11,47 %

3. Une prise en compte de la politique de diversité et d'égalité entre les femmes et les hommes

Sur le total de postes :

64% ont été pourvus par des femmes

36% ont été pourvus par des hommes





1. L'impact du confinement

Une priorité : assurer la continuité du recrutement.

Décalage de 15 jours du calendrier initial prévu fin juin (date de dernière publication des résultats). Ajout d'un délai supplémentaire de candidatures, soit une date de fin de candidature :

- le 17 avril 2020 au lieu du 31 mars 2020 pour les agents internes (2 semaines)
- le 1^{er} avril 2020 au lieu du 25 mars 2020 pour les agents externes (1 semaine).

Dates de publication des résultats suite à modification du calendrier :
le 23 juin 2020 et les 4 et 10 juillet 2020

2. Les modalités de prise en compte des priorités de mutation selon les LDG

Les principes :

Lorsqu'un candidat présente un motif de priorité légale, sa candidature est prioritaire, quel que soit le rang de son classement, si cette candidature a reçu un avis favorable de la part de la structure recruteuse.



3. La méthodologie appliquée selon les LDG

Analyse de la priorisation :

1. Restructuration de service
2. Rapprochement de conjoint, handicap, suppression de poste, CIMM et fonctions exercées dans un quartier urbain « difficile »

4. Les modalités de prise en compte des priorités de mutation

232 agents se sont prévalus d'une priorité légale dont 47 agents externes

39 candidatures non examinées car non classées
49 candidatures sur postes déclarés non vacants

144 candidatures étudiées, 131 candidatures retenues

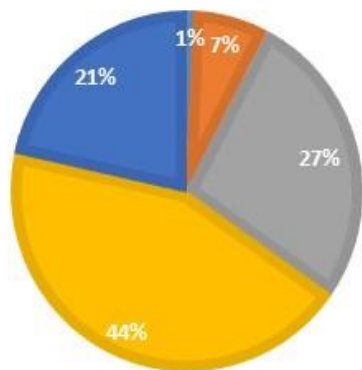
	répartition	Candidatures retenues
MAA	77 %	82,40% (108)
Externes	23 %	17,6% (23)



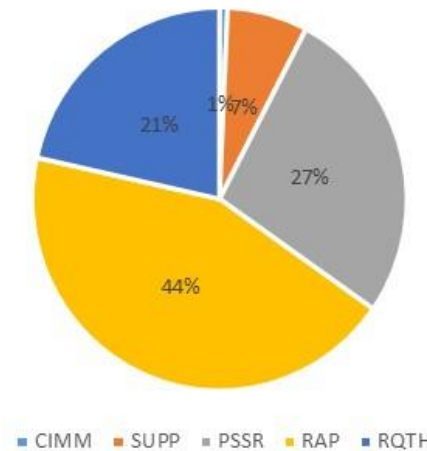
5. Typologie des priorités légales suite réunions décisionnelles

RÉPARTITION SELON CANDIDATURES

■ CIMM ■ SUPP ■ PSSR ■ RAP ■ RQTH



REPARTITION SUITE RESULTATS



Parmi les 13 candidatures non retenues : 10 candidatures externes avec priorité identique à celle d'un candidat du MAA.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION





1. Le dispositif d'information

Une meilleure communication :

Deux phases de communication par messagerie :

1- Avis sur la candidature par le service recruteur pour les agents externes

99,56% d'envois réussis

2- Avis de l'administration suite aux réunions décisionnelles pour les agents externes

99,48 % d'envois réussis

2. L'implication des différents acteurs

Le rôle des IGAPS notamment sur les priorités légales

Pouvoir d'évocation des organisations syndicales

3. Absences de recours



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEMINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

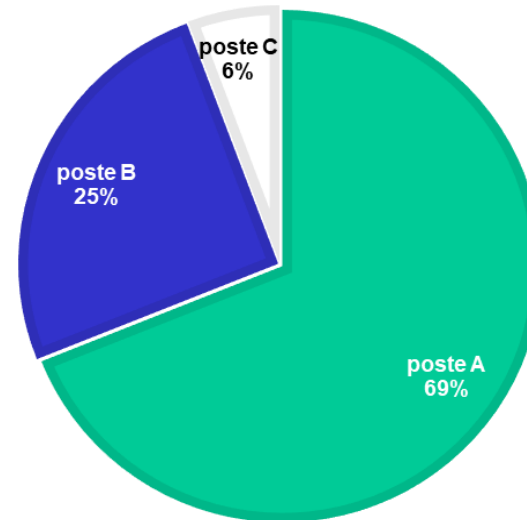
Une situation particulière liée au premier confinement : Annulation de la campagne complémentaire d'automne

Décision de publier les postes de catégorie B et C au fil de l'eau
= caractère exceptionnel dû à la suppression de la campagne d'automne
du fait du décalage du calendrier (la campagne d'automne devant débuter
fin juin).

Janvier à octobre 2020

REPRESENTATION CATÉGORIE/POSTE

■ poste A ■ poste B ■ poste C

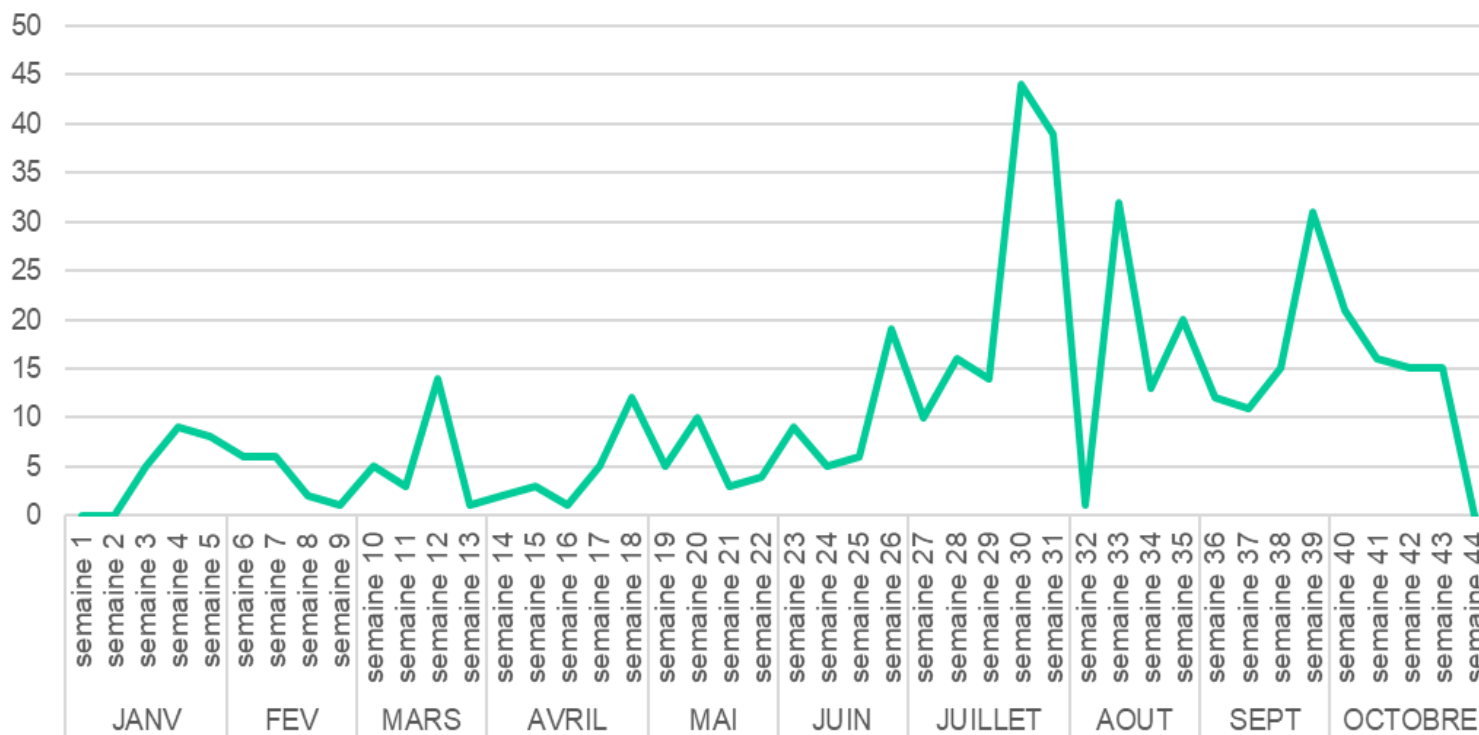




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Nombre de postes : 453

Evolution des publications de poste "Fil de l'eau"





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

A. Publication des fiches de postes

Précision sur le recrutement contractuels : mention dans la fiche de poste et dans la note de service

B. Dépôts de candidatures

Demande de pièces justificatives supplémentaires, notamment justificatifs des priorités légales (la liste sera précisée dans la nouvelle note de service mobilité) et tout document administratif attestant du corps et du grade pour les candidats externes :

- Éviter tout retard de prise en compte des priorités ;
- Garantir une meilleure connaissance par les bureaux de gestion du corps d'appartenance des candidats externes ;
- Garantir une meilleure analyse des accueils en détachement.



C. Résultats des campagnes

Communication des résultats du fil de l'eau

Gestion avec le calendrier du MTE et demande de la DGAFP :
harmonisation des calendriers et des dates de parution des résultats
de la campagne « cycle principal »

Précision sur les avis rendus (structures et parutions) :

Distinguer les avis rendus par la structure et ceux rendus par
l'administration, notamment pour éviter des confusions de la part des
candidats lors de la parution des résultats.

Publier également les réserves issues de la réunion décisionnelle afin
que les candidats puissent suivre l'état d'avancement de leur
candidature jusqu'à la dernière parution issue de la réunion d'arbitrage.

D. Suppression de la campagne d'automne et modification des LDG



Parution du calendrier de la mobilité de printemps 2021 dans B.O.Agri :
Note de service SG/SRH/SDCAR/2021-22 du 12/01/2021

Une nouveauté apportée = une seule date limite de candidature pour tous les candidats, **soit le lundi 5 avril 2021**. Cela permettra d'être en cohérence avec le délai de parution des postes dans la PEP.

Une date de publication de la note de service en cohérence avec les LDG qui prévoit une parution début mars.

Ainsi pour le printemps 2021 : parution **le jeudi 4 mars 2021** sur B.O.Agri et la PEP.

Cohérence de la parution des résultats avec ceux du MTE :

- Le mardi 15 juin 2021 pour la première publication
- Le mercredi 30 juin 2021 pour la seconde publication

